

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc.	Numéro de permis 2009805	Date d'inspection Le 23 janvier 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang		Numéro de téléphone (506) 473-4055	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 nov. 2022	23 janv. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place, les activités pour les vendredis pédagogiques sont écrites dans un cartable bleu.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	03 févr. 2023	
Commentaires : Ne pas oublier de faire les pratiques de feu, chaque mois.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	30 nov. 2022	
Commentaires : Ne pas oublier de faire la vérification du parc extérieur, chaque mois.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la sécurité, de la santé, des médicaments (aucun) et des consentements signés dans le dossier des enfants. Observation de la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 janvier 2023

Date

original signé par
Jean-Denis Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 janvier 2023

Date